

Comment combattre la mauvaise réputation sur internet

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)
Jeudi, 07 Juin 2012 00:00 -

Avec la popularité croissante de sites d'opinion tels que Tripadvisor ou Trivago, hôtelier et restaurateur se doivent de veiller à ce qu'on dit d'eux sur internet.

Il est de plus en plus question de faire valoir un 'droit à l'oubli' sur l'Internet. Ce droit consisterait à pouvoir faire retirer des sites internet, blogs ou forums les informations qui seraient considérés comme gênantes car appartenant au passé ou comme entravant le futur des personnes en cause.

Il y a vingt ans, "seul 1 % de la population européenne avait accès à Internet", comme le souligne la vice-présidente de la Commission européenne Viviane Redding. Aujourd'hui, avec le formidable essor de ce média, il est essentiel de savoir quels sont vos droits concernant votre identité et votre réputation numérique.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Comment combattre la mauvaise réputation sur internet](#)